

### La Fondation



La Fondation L&L Products a été créée en 2018 dans le but d'offrir des bourses d'études au conjoint et aux enfants des employés et employés contractuels de L&L Products travaillant en dehors des États-Unis.

### Q : En quoi consiste le programme de bourses d'études de la Fondation L&L Products ?

**R :** Le programme offre la possibilité aux familles des employés et employés contractuels de L&L Products de candidater au programme qui permet de bénéficier d'une aide financière pour les études.

L'objectif de la Fondation est d'aider à couvrir les frais liés aux études au sein d'un établissement, d'une université ou d'une école technique, de commerce ou professionnelle en vue de préparer une carrière. La Fondation espère permettre au plus grand nombre possible de candidats méritants de suivre les études auxquelles ils n'auraient peut-être pas eu accès sans aide ou sacrifices de leur famille.

### Q : Qu'est-ce que l'IIE ?

**R :** L'Institute of International Education (IIE) [www.iie.org](http://www.iie.org) est une organisation caritative basée aux États-Unis. Fondée en 1919, elle possède des bureaux dans le monde entier et une longue expérience dans la gestion de programmes de bourses d'études pour des gouvernements, des organisations internationales et des multinationales. L'IIE gère le programme de bourses d'études de la Fondation L&L Products.

### Q : Quelles sont les dates du programme de bourses ?

1 février	Le dossier de candidature est disponible en ligne
1er mai	Date limite pour déposer le dossier de candidature en ligne
31 juillet	Les candidats seront informés du statut de leur demande de bourse par e-mail
15 août	Les boursiers recevront les informations relatives à leur bourse par e-mail Les candidats qui n'ont pas reçu de bourse recevront une lettre personnelle par e-mail
30 septembre	Date limite pour que les boursiers fournissent les documents demandés
31 octobre	Date cible de l'IIE de paiement des bourses

### Q : Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

**R :** Être un employé de L&L Products depuis au moins 12 mois au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'attribution des bourses d'études.

**R :** Être un employé contractuel (CDD ou intérimaire) ayant travaillé pour L&L Products pendant au moins 12 mois au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'attribution des bourses d'études. Il est possible d'accumuler 12 mois d'emploi sur une période de 2 ans au maximum.

**Remarque importante concernant l'éligibilité :** L'employé ou employé contractuel doit être un employé actif à la date de soumission de la demande de bourse d'études.

*Les employés et employés contractuels seront désignés par le terme **employé ou employés** dans la suite du document.*

### Q : Qui peut demander une bourse d'études ?

**R : Conjoint :** conjoint de l'employé, marié légalement ou, s'il n'est pas marié, par une union civile légalement reconnue.

### R : Enfants tels que définis ci-dessous :

Enfants biologiques ou adoptés : enfants biologiques ou adoptés de l'employé âgés de 15 ans au minimum.

Beaux-enfants : enfants, âgés de 15 ans au minimum, du conjoint actuel d'un employé, qui vivent ou ont vécu avec l'employé jusqu'à leur majorité.

Tutelle légale permanente : enfants âgés de 15 ans au minimum dont l'employé est ou a été le tuteur légal permanent jusqu'à leur majorité.

**Remarque concernant les enfants :** Il n'y a pas d'âge maximum pour les enfants. Par exemple, si votre enfant a 40 ans, il peut demander une bourse d'études.

### Q : Quelles sont les études éligibles ?

**R :** Des études entreprises par des adultes dans un établissement, une université ou une école technique, de commerce ou professionnelle afin d'obtenir une certification, un permis, un diplôme de premier cycle, un diplôme d'études supérieures, etc. dans le cadre d'un projet de carrière ou pour améliorer un poste actuel.

Les études doivent se dérouler dans un établissement d'enseignement reconnu présentant un corps professoral et un programme d'études réguliers ainsi qu'un groupe organisé d'étudiants.

**Q : Comment puis-je candidater au programme de bourse d'études ?**

R : Complète le dossier de candidature sur :  
<http://fdnweb.org/landlp/> or  
<https://apply.iie.org/LLPFoundation/>

**Q : Dans quelles langues la candidature est-elle disponible ?**

R : La candidature est disponible en ligne en anglais et en français.  
R : La candidature est disponible en chinois (mandarin) et en portugais, mais doit être complétée à l'aide du système de candidature en ligne et d'un questionnaire au format pdf.

**Q : Quelle est la date d'échéance de soumission des candidatures ?**

R : Le 1er mai.

**Q : Qui évalue les candidatures ?**

R : Les candidatures sont évaluées par un comité de sélection IIE. Quand cela est possible, le comité de sélection sera basé dans le pays des candidats.  
Aucun employé de L&L Products ne siègera à un comité de sélection.

**Q : Sur quels critères le comité de sélection se fondera-t-il pour évaluer les candidatures ?**

R : Les comités de sélection utiliseront une rubrique pour évaluer et noter des critères tels que:

- **Plans d'études** - Le candidat a-t-il un plan d'études bien réfléchi ?
- **Parcours académique** – Le parcours académique du candidat indique-t-il une chance raisonnable de réussite dans la poursuite du cursus choisi ?
- **Plan d'emploi / de carrière** - Le candidat a-t-il un plan d'emploi ou de carrière bien réfléchi ?
- **Impact du soutien financier** - Le soutien financier aura-t-il un impact significatif sur l'éducation et l'avenir du candidat ?
- **Autres aspects** - L'auto-description, les antécédents professionnels, les activités et les expériences du candidat indiquent-ils l'intérêt et la motivation pour atteindre les objectifs d'emploi / de carrière ?

R : Le comité engagera ensuite des discussions de groupe et d'autres actions pour déterminer les finalistes des bourses.

**Q : L'attribution des bourses d'études est-elle concurrentielle ?**

R : Oui, toutes les personnes présentant une demande ne bénéficieront pas d'une bourse d'études.

R : La réglementation du gouvernement américain limite le nombre de bourses d'études attribuables par la Fondation.

R : Le nombre de bourses accordées chaque année peut être limité par le montant total disponible pour l'attribution.

**Q : Quel sera le montant des bourses d'études ?**

R : Les bourses d'études devraient être de 500 \$ à 4 000 \$. Elles peuvent être renouvelées annuellement à la discrétion du comité de sélection.

**Q : Que faire si je n'ai pas encore été accepté dans l'école que je veux fréquenter ? Et si je décide d'aller dans une autre école que celle que j'ai indiquée sur ma demande ?**

R : Remplissez et soumettez la candidature pour une demande de bourse. Assurez-vous de faire un suivi et de prévenir l'IIE lorsque vous saurez quelle école vous fréquenterez.

**Q : Qui dois-je contacter en cas de questions concernant la candidature et le programme ?**

R : Pour toute question, contactez l'IIE à l'adresse suivante :  
[LLPFoundation@iie.org](mailto:LLPFoundation@iie.org)

**Q : Qui dois-je contacter chez L&L Products si j'ai des questions ?**

R : Adressez-vous à un membre de votre équipe des Ressources Humaines locale.

R : Contactez par email ou par téléphone Peggy Domenick-Muscat, présidente de la Fondation L&L Products :  
Email : [peggy.domenick@llproducts.com](mailto:peggy.domenick@llproducts.com)  
Tel : 586-336-1608.

R : Envoyez un courriel ou appelez Gina Walker, responsable du programme de la L&L Products Foundation, à l'adresse [gina.walker@llproducts.com](mailto:gina.walker@llproducts.com) ou au numéro 586-336-1728.

**Q : Quand les candidats seront-ils informés du statut d'attribution de leur demande de bourse ?**

R : Les candidats seront avisés au plus tard le 31 juillet.

**Q : Quand les paiements seront-ils effectués ?**

R : L'IIE versera les bourses d'études au plus tard le 31 octobre.

**Q : Comment le paiement des bourses d'études sera-t-il effectué ?**

R : Les bourses d'études seront versées directement sur le compte bancaire de l'étudiant en USD. Les étudiants seront

responsables de tous les frais de scolarité, taxes, etc. imputés sur le paiement de la bourse d'études dans leur pays d'origine.